

Les aides à l'achat d'un vélo

Les aides à l'achat nationales sont étendues jusqu'en 2027.

NOUVEAUTÉ 2024
NEUF OU OCCASION



Je suis
un particulier

avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 7 100 € ou une personne en situation de handicap
et j'achète ...

Je suis
un particulier

avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 15 400 €
et j'achète ...

Je suis
une personne morale

(entreprise, association, collectivité, ...)
et j'achète ...

Je suis
un particulier

avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 24 900 €

ou **une personne morale**

(entreprise, association, collectivité, ...) et je me débarrasse d'un véhicule ancien ou polluant (camionnette ou voiture)
et j'achète ...



VÉLO CLASSIQUE



AIDE DE
150 €
MAXIMUM/VÉLO

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



AIDE DE
400 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
300 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 500 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER

AIDE DE
3 000 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER

SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART EST INFÉRIEUR À 7 100 € OU SI PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE DE **1 000 €** ET JUSQU'À 3 000 € SI VOUS PERCEVEZ ÉGALEMENT UNE AIDE LOCALE

VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (ÉLECTRIQUE)



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 500 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER

AIDE DE
3 000 €
MAXIMUM/VÉLO
DANS LA LIMITE D'UN VÉLO
PAR PERSONNE DU FOYER

SI REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART EST INFÉRIEUR À 7 100 € OU SI PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE) BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE DE **1 000 €** ET JUSQU'À 3 000 € SI VOUS PERCEVEZ ÉGALEMENT UNE AIDE LOCALE

VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (NON ÉLECTRIQUE)



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/VÉLO

REMORQUE ÉLECTRIQUE POUR VÉLO



AIDE DE
2 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

AIDE DE
1 000 €
MAXIMUM/REMORQUE

1. TOUTES LES AIDES SONT PLAFONNÉES À 40 % DU COÛT D'ACHAT.

2. UN PARTICULIER NE PEUT BÉNÉFICIER DU BONUS VÉLO ET DE LA PRIME À LA CONVERSION QU'UNE SEULE FOIS. LES DEUX AIDES SONT CUMULABLES POUR UN MÊME CYCLE.

3. L'ENSEMBLE DES AIDES CONCERNE LES VÉLOS NEUFS OU D'OCCASION VENDUS PAR UN PROFESSIONNEL ET IDENTIFIÉS.

4. POUR DEMANDER UNE AIDE : WWW.PRIMEALACONVERSION.GOUV.FR